



Location de la salle André-Mathieu

Une demande de subvention déposée par la Salle André-Mathieu (SAM) au gouvernement en vue de financer des travaux d'amélioration exige un engagement de principe du Collège pour la location de la salle pour une période de 30 ans. Le contrat de location actuel de 20 ans venant à échéance à la fin de l'année 2019, les administrateurs ont approuvé le principe de la location entre le Collège et la Corporation de la salle André-Mathieu pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2045 et ont mandaté le directeur général pour négocier les modalités de l'entente sur la base du contrat actuel.

Le projet d'agrandissement des 2^e et 3^e étages de l'arrière du Bloc C

Le conseil d'administration a confié le mandat d'agrandissement de l'arrière du Bloc C au plus bas soumissionnaire, l'entrepreneur Gaudet et Laurin, pour un montant de 1 848 000 \$.

Un contrat pour l'acquisition du gaz naturel

Le conseil d'administration a autorisé le Centre collégial des services regroupés (CCSR) à agir au nom du Collège dans un appel d'offres public pour l'achat de gaz naturel pour les deux prochaines années avec possibilité de renouvellement d'un an.

Une nouvelle procédure pour la documentation électronique du CA

Ce point sera discuté au prochain conseil d'administration.